# Déconfinement. Mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19

## Revue - Vie Communale

### Source - JO

Dans l’attente de la publication de la loi sur la prolongation de l’état de crise sanitaire, le décret n° 2020-545 du 11 mai 2020 permet l’entrée en vigueur, dès le 11 mai, des mesures du déconfinement. Il s’agit notamment de la fin des limitations des sorties du domicile, de l'obligation du port du masque dans les transports en commun, de la réouverture des commerces à condition de respecter les gestes barrières et de la distanciation et limitation à 10 personnes des rassemblements dans les lieux publics.